

# 10 mai 2011

## Journée de commémoration et de débat, pour préparer les luttes à venir ! \_ \_ \_ \_ \_



Pour SUD, la journée du 10 mai n'est pas seulement la journée commémorative de l'abolition de la traite négrière et de l'esclavage.

A l'esclavagisme a succédé le colonialisme – avec son lot de guerres contre la volonté d'indépendance des peuples – puis la domination de pays et continents entiers, domination qui marque encore durablement les rapports dans le monde d'aujourd'hui. La création des «départements» et des «territoires» d'outre-mer à la fin de la 2<sup>de</sup> guerre mondiale a perpétué, d'une autre manière, cette domination. Les populations d'Outre-Mer l'ont vécue directement avec la politique du BUMIDOM. La condamnation récente de Ghislaine JOACHIM-ARNAUD en est une nouvelle démonstration (lire page 2).

Au quotidien, SUD combat toutes les discriminations et lutte pour une société démocratique où chacun et chacune a sa place. Au quotidien, c'est aussi la prise en charge de revendications spécifiques et l'action contre la remise en cause d'acquis et l'obstention de nouveaux droits, notamment pour le personnel contractuel de droit privé.

Cette année, **SUD organise une journée de débat sur la situation sociale dans les DOM** et les récentes luttes ultra-marines, un documentaire sur la domination économique béké en Martinique sera diffusé.

**A La Poste également, les originaires des DOM ont toutes les raisons de lutter :**

Faire respecter le cumul des congés (nouvelle note de service du 6 avril 2011), et octroi d'un billet d'avion pour les contractuels de droit privé (lire page 3).

Respect des vœux et mise à jour du tableau national des mutations pour les fonctionnaires souhaitant revenir au pays (lire page 4), maintien des congés bonifiés.

**Le 10 mai 2011 a donc un sens particulier. Pour se souvenir d'un passé, pas si lointain. Pour connaître le présent dans toutes ses dimensions économiques, sociales et humaines. Et pour préparer l'avenir !**

### **Sommaire de ce numéro**

#### **Page 2**

- A bas la justice coloniale !
- Egalité pour Mayotte
- Aimé CESAIRE

#### **Page 3**

- Cumul des congés pour les ACO : une première avancée !

#### **Page 4**

- Mutation des fonctionnaires : bientôt du nouveau ?
- Programme du 10 mai 2011

## **Organisés et unis, nous sommes plus forts !**

# Ghislaine JOACHIM-ARNAUD condamnée A bas la justice coloniale !



Début mars, notre camarade Ghislaine JOACHIM-ARNAUD, dirigeante de Combat Ouvrier et secrétaire générale de la CGTM a été condamnée à 3 000 € d'amende et à verser 2 000 € au béké Jean-François HAYOT et son association "Collectif Dom", au motif fallacieux de « provocation à la discrimination, à la haine, à la violence à l'égard d'un groupe de personnes, en l'occurrence les békés à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation ou une race déterminée ».

La justice coloniale reproche ainsi à notre camarade d'avoir écrit « *Matinik sé ta nou, matinik sé pa ta yo, an band béké volé, pwofité nou ké fouté yo déwo* », slogan populaire scandé par les dizaines de milliers de manifestants de la

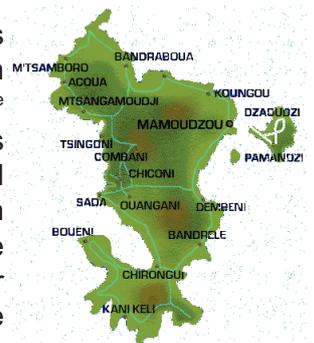
grève générale de février 2009 ! Cette condamnation, véritable revanche du patronat, est une provocation à l'encontre des travailleurs de Martinique.

Les héritiers békés qui ont organisé l'esclavagisme des siècles durant, puis ont continué leur emprise sur le dos des masses populaires par une politique colonialiste et raciste, sont ceux qui devraient être condamnés ! Les travailleurs et leur collectif du 5 février ne s'y étaient pas trompés en se mettant courageusement en grève lors de ce mouvement !

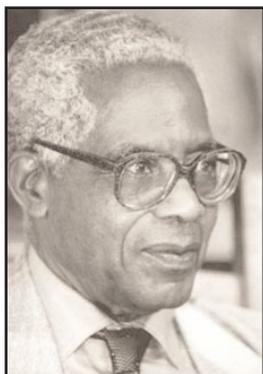
**SUD dénonce cette parodie de justice de classe et apporte tout son soutien à notre camarade Ghislaine JOACHIM-ARNAUD !**

## Egalité pour Mayotte !

Occupée par la France depuis 1841, séparée des Comores en 1974, Mayotte est devenue le 31 mars 2011 le 101<sup>ème</sup> département du pays (5<sup>ème</sup> d'Outre-Mer). Mais la population de Mayotte ne bénéficie pas des mêmes droits que les autres départements ! En effet le code du travail de Mayotte déroge au code du travail et est largement moins protecteur, les minima sociaux ne seront mis en place qu'en 2012, mais seulement au 1/4 de leur valeur ! Le gouvernement promet vaguement que l'égalité sociale serait atteinte d'ici 20 à 25 ans ! La population Mahoraise doit pouvoir bénéficier des mêmes acquis en matière de protection sociale, de droit du travail, de minima sociaux comme de prestations !



## Aimé CESAIRE : toujours d'actualité !



Loin des récupérations politiques actuelles, dont ce gouvernement, loin d'être irréprochable en matière de racisme et de discrimination, il est important de transmettre aux nouvelles générations le travail et les écrits d'Aimé CESAIRE, chantre de la négritude et des luttes anticolonialistes.

*“La bourgeoisie, en tant que classe, est condamnée, qu'on le veuille ou non, à prendre en charge toute la barbarie de l'histoire, les tortures du Moyen-Âge comme l'inquisition, la raison d'État comme le bellicisme, le racisme comme l'esclavagisme, bref, tout ce contre quoi elle a protesté et en termes inoubliables, du temps que, classe à l'attaque, elle incarnait le progrès humain. Les moralistes n'y peuvent rien. Il y a une loi de déshumanisation progressive en vertu de quoi désormais, à l'ordre du jour de la bourgeoisie, il n'y a, il ne peut y avoir maintenant que la violence, la corruption et la barbarie.”*

Aimé Césaire, Discours sur le Colonialisme (1950)

## **Cumul des congés pour les contractuels originaires des DOM**

# **une première avancée !**

Depuis plusieurs années, SUD mène campagne pour que les contractuels originaires des DOM puissent, au même titre que les fonctionnaires, cumuler leurs congés. La note de service n°11 du 6 avril 2011 inscrit pour la première fois à La Poste la possibilité de déroger aux 24 jours pour les salariés de droit privé originaires des DOM, TOM ou de pays étrangers.

Lors de la mobilisation du 10 février dernier, une délégation reçue au Siège avait exigé que La Poste modifie la réglementation en vigueur (BO de 1986) et respecte le code du travail, qui précise en son article L.3141-17 que si « *la durée des congés pouvant être pris en une seule fois ne peut excéder vingt-quatre jours ouvrables. Il peut être dérogé individuellement à cette disposition pour les salariés qui justifient de contraintes géographiques particulières.* ». Nous exigeons également que les salariés originaires de pays étrangers en bénéficient.

C'est chose faite par publication d'une note de service en date du 6 avril dernier. Les salariés de droit privé originaires des DOM pourront par conséquent partir plus de 4 semaines, et cumuler avec des jours mis dans un Compte Epargne Temps (CET, circulaire n° 0064 du 23 mars 2009).

Si le principe du cumul de tous les congés (ne pas prendre de congé 1 an pour partir 2 mois l'année suivante) est refusée par La Poste, qui se base sur une directive européenne imposant aux salariés de prendre au moins 4 semaines sur l'année, cette nouvelle note de service est indéniablement une première avancée.

Le salarié qui souhaitera prendre plus de 5 semaines, pourra utiliser un CET et mettre de côté la partie excédant les 4 semaines, soit 1 semaine complète (5 ou 6 jours selon les régimes de travail). Avec les Repos Exceptionnels (REX), les RC, les Bonis, l'agent peut épargner 10 ou 11 jours selon les cas. L'agent peut enfin mettre 10 repos compensateurs dans ce compte. Soit un total de 20 ou 21 jours potentiels. Seule difficulté : pour poser les jours qui alimentent le compte, il faut accumuler l'équivalent d'un mois de congé, soit 24 jours pour un agent qui travaille en 6 jours sur 7.

Cela revient au final à ce qu'un agent contractuel puisse partir, s'il le souhaite, 2 mois au pays tous les 3 ans, système comparable au congé bonifié des fonctionnaires.

**Il faudra par contre faire respecter cette note de service et être vigilant** afin que les directions ne mettent pas en œuvre des critères réducteurs, par exemple être obligatoirement né dans le DOM ou le pays d'origine, ce que la note n'impose pas !

**Enfin, si certaines de nos revendications ont été partiellement entendues, il faut maintenant imposer à La Poste sa participation aux frais de transport, par le paiement des billets d'avion !** En effet à quoi sert de pouvoir partir au pays plus longtemps, si on n'a pas les moyens de financer un billet d'avion ?

**Pour obtenir copie de cette note de service, avoir des infos sur la démarche à suivre, ou pour toute question sur le cumul des congés, contacter SUD !**

# Mutation des fonctionnaires : bientôt du nouveau ?

Le 3 mars s'est tenue une plénière à la Direction Exécutive de l'Outre-Mer (DEXOM). Un bilan des mutations nous a été présenté (voir le tableau détaillant les comblements 2010).

DOM	Mobilité par le tableau de mutations	Mobilité priorisée (raisons médicales ou familiales)	Mobilité par la bourse d'emplois	Mobilité inter-DOM	Recrutement externe	Total des comblements
Guadeloupe	18	4	10	4	17	53
Martinique	5	11	5	4	6	31
Guyane	-	-	12	2	8	22
Réunion	23	2	8	1	24	58
Mayotte	-	-	1	-	4	5

La DEXOM a décliné l'ordre des priorités pour combler un emploi outre-mer :

- appel au tableau de mutations,
- puis, en cas d'impossibilité, appel à la bourse d'emplois,
- enfin, recrutement externe.

Pour respecter ces priorités, le minimum serait d'avoir des tableaux de mutation à jour. Or, ceux-ci remontent à 2004 !

Lors du conflit en Guadeloupe l'an dernier, nous nous étions aperçus que ces tableaux contenaient les noms d'agents mutés, promus, voire décédés ! Le directeur de l'Outre-mer nous a annoncé avoir saisi par écrit le DRH du Siège de La Poste afin que ces tableaux soient remis à jour. Il serait temps depuis 2004 !!

***Continuons à exiger les nécessaires créations d'emplois dans les DOM, et le respect des vœux de mutation !***

## Programme du mardi 10 mai 2011

A partir de 13h30, à l'AGECA, 177 rue de Charonne - Paris 11<sup>ème</sup>  
(métro : Alexandre Dumas ou Philippe Auguste)

- Diffusion de "**Les derniers maîtres de la Martinique**" (documentaire de 52 mn), suivi d'un débat sur les récentes luttes ultra-marines, la situation sociale et économique dans les DOM.

- En présence de Gilbert BISSAINTE, secrétaire de SUD-PTT GWA et membre du collectif LKP.

- La journée sera clôturée vers 16h30-17h par un pot convivial.

**Les syndicats SUD sont disponibles pour tout renseignement !**